



IMPOT SUR LE REVENU

IMPOT SUR LE REVENU

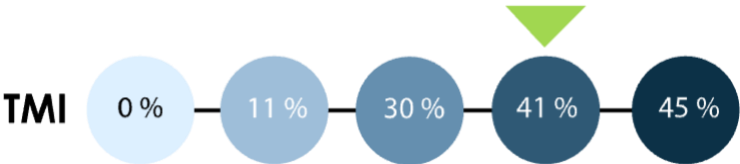
Compte tenu des données que vous nous avez communiquées sur votre situation et vos revenus en 2026, nous avons procédé au calcul de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux.

Impôt sur le revenu 2026	40 795 €
Prélèvements sociaux (à payer avec l'impôt sur le revenu)	2 580 €
Revenu fiscal de référence	188 206 €

Votre nombre de parts est égal à 2,50.

- Vous êtes lié par un PACS.
- Vous avez 1 enfant mineur célibataire.

Revenus déclarés	199 019 €
Revenu Brut Global	188 617 €
Base imposable après application des abattements spécifiques à chaque revenu	188 617 €
Charges déductibles du revenu global	-1 020 €
Revenu net imposable au sens du Code Général des Impôts	187 597 €
Impôt sur les revenus soumis au barème	42 709 €
Réductions d'impôt	-0 €
Autres imputations (y compris les crédits d'impôt)	-1 914 €
Impôt sur le revenu	40 795 €
Retenue à la source prélevée en 2026 par vos verseurs de revenus	-21 740 €
Acomptes prélevés en 2026 sur le compte bancaire	-19 848 €
Reprise de l'avance sur réductions et crédits d'impôt	1 050 €
Solde de l'impôt sur les revenus 2026	257 €
Prélèvements sociaux dus	2 580 €
Acomptes prélevés en 2026 sur le compte bancaire	-2 580 €
Montant restant à payer au titre de 2026	257 €

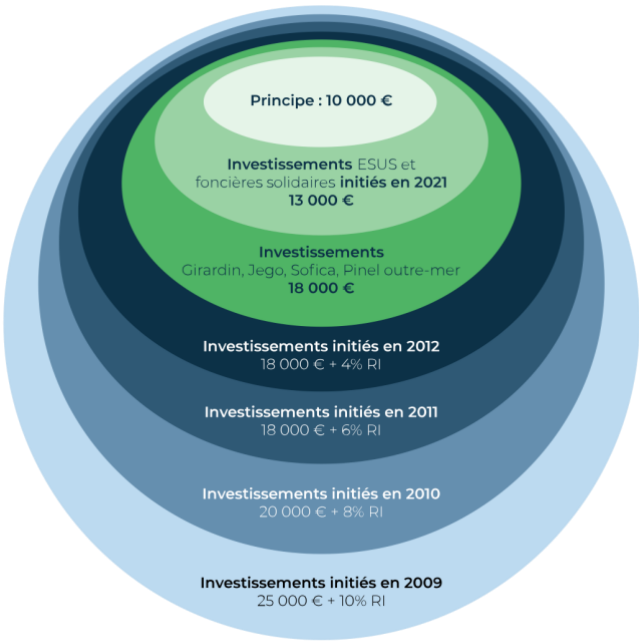


Votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) c'est-à-dire le taux appliqué sur la dernière tranche d'imposition est de 41,00 %.

Le seuil de votre tranche d'imposition c'est-à-dire le montant en dessous duquel vous serez taxé au taux marginal inférieur est de **169 156 €** et le plafond est de **363 834 €**. Vous disposez donc d'une marge disponible de **176 237 €** avant d'être imposé dans la tranche supérieure.

Plafonnement global des avantages fiscaux

Le total des avantages fiscaux (charges déductibles, réductions ou crédits d'impôt) qu'un contribuable peut retirer chaque année de certains investissements ou de certaines dépenses est limité aux plafonds indiqués ci-contre.



IR calculé en l'absence de plafonnement global	40 795 €
Total des avantages fiscaux soumis au plafonnement global	1 750 €
Plafond global (10 000 €)	10 000 €
Avantages fiscaux concernés	1 750 €
Reste disponible avant d'atteindre le plafond	8 250 €
Montant du plafonnement global	0 €

(*) Plafond applicable aux investissements Girardin, Jego, SOFICA réalisés à compter de 2013 et à compter de l'imposition des revenus 2015 pour les investissements Pinel outre-mer.

Afin d'optimiser vos investissements, une évaluation précise du montant disponible avant d'atteindre le plafonnement est nécessaire.

AVIS D'IMPÔT 2027



Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux sur les revenus de 2026

Document strictement personnel, concernant l'imposition de M. FLORENT LEGEARD DAMILANO ou Mme Madame MADAME, ne pouvant se substituer à l'avis adressé par votre perception.

IMPÔT SUR LE REVENU				
Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires	95 000			
Autres revenus salariaux	0			
Total des salaires et assimilés	95 000	9 019		
Déduction 10 % ou frais réels	-9 500	-902		
Salaires, pensions, rentes nets	85 500	8 117		93 617
Revenus non commerciaux professionnels déclarés		80 000		
BNC professionnels hors quotient imposables		80 000		80 000
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets				15 000
Revenu brut global				188 617
CSG DÉDUCTIBLE				-1 020
Revenu imposable				187 597
Impôt sur les revenus soumis au barème				42 709
Impôt sur le revenu net avant corrections				42 709
Impôt total, et reprises éventuelles, avant crédits d'impôt			42 709	
CRÉDIT D'IMPÔT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Crédits d'impôt	3		3	-3
Crédit cotisations syndicales	244		244	
Montant du crédit d'impôt calculé				-161
Emploi salarié à domicile	3 500		3 500	
Montant du crédit d'impôt calculé				-1 750
IMPÔT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles				40 795
PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus	CSG - CRDS	CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets	15 000		15 000	
BASE IMPOSABLE	15 000	0	15 000	
Taux de l'imposition	9,70 %	11,10 %	7,50 %	
Montant de l'imposition	1 455	0	1 125	
Prélèvements sociaux nets				2 580

LA SUITE DE VOTRE AVIS FIGURE SUR LA PAGE SUIVANTE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RESIDENCE EXCLUSIVE ENFANTS MINEURS OU HANDICAPES	DONT ENFANTS HANDICAPES	RESIDENCE ALTERNEE ENFANTS MINEURS OU HANDICAPES	DONT ENFANTS HANDICAPES	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPEES	NOMBRE DE PARTS
0		1							2,5

AVIS D'IMPÔT 2027



Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux sur les revenus de 2026

Document strictement personnel, concernant l'imposition de M. FLORENT LEGEARD DAMILANO ou Mme Madame MADAME, ne pouvant se substituer à l'avis adressé par votre perception.

SUITE DE VOTRE AVIS				PAGE 2/3
Total des prélèvements sociaux nets				2 580
Montant de C.S.G. déductible sur revenus du patrimoine pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2027			1 020	
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2026				
Impôt sur le revenu dû				40 795
Retenue à la source prélevée en 2026 par vos verseurs de revenus				-21 740
Acomptes prélevés en 2026 sur votre compte bancaire				-19 848
Reprise de l'avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt				1 050
Solde de l'impôt sur les revenus 2026				257
Prélèvements sociaux dus				2 580
Acomptes prélevés en 2026 sur votre compte bancaire				-2 580
Solde des prélèvements sociaux 2026				0
MONTANT RESTANT A PAYER AU TITRE DE L'ANNEE 2026				257
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER				257
Taux de prélèvement pour le foyer				21,50 %
Taux de prélèvement individuel pour le déclarant 1 (*)				20,30 %
Taux de prélèvement individuel pour le déclarant 2 (*)				22,70 %
(*)Taux résultant d'une estimation et présentés à titre indicatif.				
Taux moyen d'imposition				21,74 %
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2026 est taxé.				
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à un taux forfaitaire.				
Taux marginal d'imposition (revenus soumis au barème)				41,00 %
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2026 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.				
A compter du 1er septembre 2025, les taux individualisés seront appliqués par défaut. Vous pouvez sur option conserver le taux foyer pour chacun des deux membres du couple.				
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence :				188 206
Reports sur les années suivantes				
Avance sur réductions et crédits 2027, dont :				1 147
Avance sur crédit salarié à domicile				1 050



Document strictement personnel, concernant l'imposition de M. FLORENT LEGEARD DAMILANO ou Mme Madame MADAME, ne pouvant se substituer à l'avis adressé par votre perception.

SUITE DE VOTRE AVIS				PAGE 3/3
Avance sur réduction cotisations syndicales				97
REVENUS EXONÉRÉS (pour mémoire)			Déclar. 2	
Heures supplémentaires et jours RTT	Déclarés		677	
PLAFOND ÉPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2027, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2028 est de :		Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant
Plafond total de 2025		8 550	8 000	4 710
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024		0	0	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2025		0	0	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2026		8 550	8 000	4 710
Plafond calculé sur les revenus de 2026		8 550	8 873	4 806
PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSÉES EN 2027		17 100	16 873	9 516



DIAGNOSTIC IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE

IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE

Vos actifs	Montant	Vos passifs	Montant
Immeubles bâtis	1 600 000 €	IFI initial	4 600 €
Immeubles non bâtis	0 €	Autres passifs (emprunts immobiliers...)	0 €
Autres droits immobiliers (SCPI, OPCI...)	0 €		
Actif brut imposable	1 600 000 €	Passif à déduire	4 600 €

Votre actif net immobilier au 1er janvier 2027 est de 1 595 400 €. La valeur nette de votre patrimoine taxable dépassant **1 300 000 €**, vous devez le déclarer à l'IFI.

Actif net imposable	1 595 400 €
IFI brut avant décote	4 568 €
Décote	0 €
IFI à payer	4 568 €
Taux marginal d'imposition de l'IFI	0,70 %

Dans votre situation le montant cumulé de l'IFI et de l'impôt sur le revenu n'excède pas 75 % des revenus soumis à l'impôt au titre de l'année précédente. Vous ne bénéficiez donc pas du plafonnement de l'IFI.

PRESSION FISCALE

Les informations que vous nous avez transmises (revenus perçus en 2026, patrimoine au 1er janvier 2027...), nous ont permis d'évaluer votre pression fiscale globale.

Total des revenus disponibles avant impôts	199 019 €
Revenus déclarés au titre de l'impôt sur le revenu	199 019 €
Total des impôts et taxes	47 943 €
Prélèvement à la source, acompte d'IR	41 588 €
Avance sur réductions et crédit	1 050 €
Impôt sur le revenu (hors prélèvement à la source)	257 €
Acompte de prélèvements sociaux	2 580 €
Prélèvements sociaux (hors prélèvement à la source)	0 €
Impôt sur la fortune immobilière	4 568 €
Revenu disponible net d'impôts et taxes	151 076 €
Pression fiscale	24,09 %

